

« Il n'y a pas de malédiction ! »

Pour la grande romancière haïtienne, très impliquée dans le développement social et culturel de son pays, Haïti est la matrice des relations Nord-Sud, dont elle a subi, avant les autres, tous les avatars.

Entretien avec Yanick Lahens

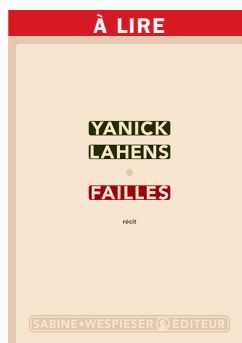
L'Histoire : Esclavage, catastrophes naturelles, violences et corruption... Comment réagissez-vous lorsque l'on évoque la « malédiction » d'Haïti ?

Yanick Lahens : Je refuse d'emblée de parler de fatalité. Un terme dangereux qui en dit long sur l'ignorance entretenue autour de ce pays. Ignorance propre à nourrir des stéréotypes têtus. Je parlerais plutôt de hasards qui ont tissé la trame de notre histoire. Un hasard climatique qui nous a placés sur la route des cyclones, un hasard géologique qui fait d'Haïti une terre traversée d'un réseau de failles. Un hasard géographique qui fait de nous l'« arrière-cour » des États-Unis. Mais le hasard qui compte le plus est de toute évidence celui de l'histoire. Voilà en effet un bout d'île de 27 000 km² qui a osé défier l'expansion de l'Empire français, dont la puissance reposait sur le colonialisme, le racisme et le capitalisme de la dévoration. C'est ce hasard historique, vécu comme un « *impensable* » (Michel-Rolph Trouillot), qui a biaisé beaucoup de lectures des événements survenus en Haïti et nourri un

narratif d'une cécité rassurante sur la fatalité et la malédiction.

Un tel événement historique, précisément, ne pouvait pas rester impuni. La France a obtenu des grandes puissances de l'époque qu'Haïti soit mis au ban des nations. Fier de son exploit de 1804, mais empêché d'avancer dans sa dynamique propre, le pays a voulu sortir de l'isolement et obtenir une reconnaissance politique et le statut de partenaire économique. Charles X a conditionné cette double reconnaissance, politique et économique, au paiement d'une indemnité de 150 millions de francs or. Cette relation inaugure une forme de « néocolonialisme ». Haïti est la matrice des relations Nord-Sud, comme j'aime le souligner. Et cette dette est emblématique de l'histoire de la mondialisation. Son paiement a entraîné Haïti dans une spirale infernale qui ne connaîtra un cran d'arrêt qu'à la moitié du xx^e siècle mais l'installera

À LIRE



FAILLES

(Sabine Wespieser Éditeur, 2010)

Un récit hybride écrit à chaud après le tremblement de terre de 2010.

dans un modèle d'engrenage sans fin. Nous sommes donc nés dans une crise, une urgence, dont nous ne sommes jamais sortis puisque les rapports Nord-Sud n'ont pas changé depuis. Notre littérature a toujours traduit cette urgence et un rêve d'habiter sans cesse repoussé. C'est à ce fond précieux et majeur que renvoie le titre de ma leçon inaugurale en 2019 au Collège de France « Urgence(s) d'écrire rêve(s) d'habiter ». J'ai, il y a déjà quelques années,

caractérisé la vitalité de la littérature haïtienne à cette santé du malheur qu'évoquait René Char.

Comment la nation haïtienne s'est-elle construite face à cette « anomalie » ?

Il y a eu après l'indépendance de 1804 un « *impensé* » interne à Haïti. Sur ce territoire se retrouvent, en effet, d'un côté, les élites créoles occidentalisées, anciens officiers de l'armée française,

affranchis propriétaires de plantations, artisans, commerçants, Noirs et « libres de couleur », et de l'autre, les 70 % de la population constituée de Noirs récemment arrivés d'Afrique (les Bossales) et qui avaient constitué l'Armée indigène.

Les premiers, tout en s'insurgeant contre le système de la plantation, ont tenté de reproduire quelque chose qui lui ressemblait et par bien des aspects à une société occidentale. C'était le seul modèle qui s'offrait à leur « *intelligence* » pour reprendre une expression de l'ethnologue Jean-Price Mars. Les seconds ont construit un système de « contre-plantation », anti-raciste, anti-colonialiste, qui divergeait de la modernité occidentale. Ils se regroupent hors des villes pour construire leur propre mode de vie, une civilisation à partir des cultures africaines, d'éléments culturels de la France du XVIII^e siècle et des survivances amérindiennes. Le créole était la langue de communication, le vaudou la manière de vivre la spiritualité, la famille élargie la structure familiale, le « lakou » l'espace territorial de base de la famille élargie, et l'agroforesterie reposant sur le jardin familial le mode de production agricole. En langue créole, on dit de ce monde rural, hors des villes, qu'il est « le pays en dehors ».

Ce pays en dehors est resté pendant longtemps un impensé. Impensé qui se reflète dans les différentes constitutions. Celle de 1806 stipule que « *la religion catholique apostolique et romaine, étant celle de tous les haïtiens, est la religion de l'État* ». Le Code rural de Boyer de 1826 consacre le statut de citoyens de seconde zone des paysans, en leur interdisant notamment de venir en ville. Ces mesures visaient aussi à maintenir les paysans sur les terres afin de produire ce café qui allait servir à payer la dette.

Il faut pourtant souligner que la constitution de 1804 consigne des avancées remarquables vers un universel plus large que celui des Lumières et renvoie les lois anti-migratoires actuelles à leurs présupposés idéologiques d'un autre âge. Elles abolissent explicitement l'esclavage, interdisent toute discrimination liée à



Dans *Passagères de nuit*, son prochain roman (à paraître cet été), Yanick Lahens évoque l'esclavage à Saint-Domingue et les relations entre Haïti et La Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle.

la couleur de la peau et reconnaissent comme citoyen haïtien sans considération de culture, de phénotype ou de langue, les Polonais et les Allemands qui avaient combattu aux côtés de l'Armée indigène.

La construction de cette civilisation haïtienne, avec d'un côté une production culturelle des élites occidentalisées et celles d'une majorité marginalisée, s'est aussi faite en dehors de l'Empire colonial qui était en train de se constituer ailleurs en Asie et en Afrique. C'est une germination autonome. Mais lorsque les États-Unis ont voulu asseoir leur domination au nom de la doctrine Monroe (« l'Amérique aux Américains »), ils ont cherché à mettre la main sur Haïti, ce qui a abouti à la première occupation américaine (1915-1934) au cours de laquelle on a de nouveau cherché à imposer le modèle des grandes

plantations et celui d'une centralisation des pouvoirs économiques et politiques qui a fini par changer la dynamique du XIX^e siècle.

Le scandale de la dette a longtemps été occulté en France. Qu'en est-il en Haïti ?

Le silence a longtemps prévalu ici aussi. Les historiens haïtiens du XIX^e siècle ont beaucoup écrit sur l'épopée glorieuse de la révolution et de l'indépendance, mais très peu évoquent 1825. C'est comme s'il existait une honte autour du sujet. Au point que l'on a par exemple occulté le fait que des groupes dans la population se sont opposés à cette indemnité. Ajoutons qu'une partie de l'élite économique et politique haïtienne a bénéficié de la dette. Elles ont constitué le relais de la corruption internationale. La dette est mentionnée dans de rares œuvres

TROIS QUESTIONS A JEAN-MARC AYRAULT

« Il faut que la France reconnaisse l'injustice »

Jean-Marc Ayrault, ancien premier ministre et actuel président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, appelle la France à ne pas rater le rendez-vous du bicentenaire de 1825.

Qu'est-ce qui vous choque le plus dans les événements de 1825 ?

Le fait que les anciens esclaves, vainqueurs, soient forcés d'indemniser les anciens maîtres, vaincus. Pour moi, il s'agit d'une des plus grandes injustices de notre histoire. Charles X fait payer à ce peuple le prix de sa liberté. L'indemnité est colossale. Pendant plusieurs décennies, les paysans travaillent dans les champs de café, non pour le développement d'Haïti, mais pour financer cette indemnité. Et la France ne leur fera pas grâce d'un centime. La III^e République exige même 5 millions de francs de pénalités de retard sur les dernières annuités... Pour s'acquitter de cette indemnité, Haïti s'endette auprès des banques françaises. Ce qui nous mène à l'autre face de l'injustice subie par ce pays. Après 1888, Haïti est toujours dépendante de la France, mais cette fois vis-à-vis des banques. Ce fardeau de la double dette pèse lourd sur son développement. Le 17 avril 1825 marque donc le point de départ d'une injustice. La Fondation pour la mémoire de l'esclavage que je préside s'est adressée au président Emmanuel Macron pour que ce bicentenaire soit l'occasion de faire bouger les choses.

Quels gestes, quelles paroles, ou quels actes attendez-vous ?

La priorité est de reconnaître officiellement, pour la première fois, qu'une injustice a été commise envers Haïti. Cette reconnaissance officielle est très attendue là-bas. Elle implique une responsabilité, celle de corriger les conséquences d'une injustice flagrante, donc d'y consacrer, à un moment ou à un autre, les



moyens nécessaires. On peut d'autant moins se contenter de paroles qu'Haïti est en proie à une crise épouvantable, victime des gangs, des dérives mafieuses, d'une situation économique catastrophique. Je suis donc favorable à une politique de reconnaissance qui engloberait la culture, l'éducation, mais n'oublierait pas l'économie.

De quelles politiques de reconnaissance et de réparation la France pourrait-elle s'inspirer ?

J'ai observé avec intérêt, dans le rapport confié à Benjamin Stora sur les relations

franco-algériennes (2021), la création d'une commission mixte d'historiens français et algériens. La même démarche a été utilisée pour le Cameroun en 2022, avec la formation d'une commission d'historiens français et camerounais présidée par la chercheuse Karine Ramondy. Cela a permis un travail de vérité sur une guerre oubliée menée par la France au Cameroun, avant et après son indépendance en 1960, qui s'est traduite par des dizaines de milliers de morts. Hors de nos frontières, j'ai apprécié le discours courageux du précédent Premier ministre hollandais, Mark Rutte, en 2022, présentant ses excuses pour le rôle de son pays dans l'histoire de l'esclavage. En Allemagne, en 2021, le gouvernement a reconnu sa responsabilité dans le génocide des Héréros et des Namas entre 1904 et 1908 et s'est engagé à financer à hauteur de plus d'un milliard de dollars le développement de la Namibie. Les entreprises privées font aussi leur examen de conscience. La Lloyd's, compagnie d'assurances britannique, a reconnu que sa prospérité s'était en partie construite sur la traite. Elle a dégagé des fonds pour établir des relations avec les afrodescendants. Ce travail de mémoire et de réparation est susceptible d'emprunter une multitude de chemins. L'important est de ne pas laisser passer cet anniversaire symbolique de 1825. Il ne faut pas rater ce rendez-vous !

(Propos recueillis par Jean-François Mondot.)

► littéraires comme dans le roman *Séna* de Fernand Hibbert, un des romanciers de *La Ronde*, une école réaliste de la fin du XIX^e siècle. Cependant des recherches plus approfondies devraient nous permettre de mieux cerner les traces dans la mémoire populaire. L'historienne Suzy Castor m'a indiqué le couplet d'une chanson des années 1940, au moment où un ultime effort était consenti pour sortir de cette spirale infernale : « *Haïtiens tous unis (bis)/ Pour payer. Pour payer la dette/Souscrivons-tous (bis)/ Effaçons la tutelle financière/ Souscrivons-tous/ Payons les 5 millions.* »

Comment expliquer ce silence ?

C'est comme si nous avions voulu effacer ce moment, comme nous l'avons fait pour l'esclavage. Jusqu'à la fin des années 1960, notre narratif historique a cherché avant tout à glorifier le geste de 1804, comme un rempart. Il en est de même pour la littérature. Il existe une forte production littéraire autour de l'esclavage aux États-Unis, dans les îles anglophones de la Caraïbe ou encore dans la littérature martiniquaise ou guadeloupéenne, autant de territoires où ce système s'est maintenu au cours du XIX^e siècle. En Haïti, les écrivains ont voulu surtout glorifier ce qui est venu après l'esclavage. En revanche, très peu de textes haïtiens évoquent le passé esclavagiste, hormis un roman de Marie Chauvet *La Danse sur le volcan* (1957) ou celui d'Évelyne Trouillot, *Rosalie l'infâme* (2003). Au début de mon prochain roman *Passagères de nuit* (à paraître chez Sabine Wespieser), j'évoque les relations entre La Nouvelle-Orléans et Haïti au XIX^e siècle, mais aussi l'esclavage à Saint-Domingue.

A l'école, les programmes scolaires ont longtemps fait très peu de place à l'histoire la dette. Mais depuis quelques années, la question est agitée dans les universités et sur les réseaux sociaux. L'avancée populaire dans l'espace public, la violence de la crise multiforme que vit le pays et le bicentenaire de la dette renouvellent l'intérêt pour ce sujet sensible. C'est pour documenter les faits et diffuser un savoir, que

nous avons lancé avec des historiens la Fokal (Fondasyon Konesans ak Libète) l'Inisyativ 2025 et conçu une série de vidéos à destination des écoles et une autre à destination du grand public.

Quelle est aujourd'hui la place du français en Haïti ?

En 1985, à la chute de la dictature des Duvalier, une nouvelle constitution consacrait pour la première fois le créole comme langue officielle, au même titre que le français. Quarante ans après, le créole est devenu la langue de l'espace public, tandis que le français est toujours enseigné à l'école. Quant aux écrivains, ils écrivent en quatre langues (créole, français mais aussi anglais et espagnol). Nous sommes en train de construire le multilinguisme dont rêvait Glissant. Cette nouvelle littérature casse les idées de nation, de drapeau ou de frontières.

Que représente l'histoire dans votre œuvre ?

Lorsque j'écris, l'histoire ne me lâche pas. C'est une complice de toujours. Solidaire aussi car elle sait que je n'ai pas le luxe de pouvoir me passer d'elle. Je vis cette condition de femme, d'écrivaine et d'Haïtienne comme une chance. Habitant un pays dominé, j'ai dû apprendre la culture des pays dominants. Ce qui, comme le disait James Baldwin, me donne un avantage certain puisque le dominant s'intéresse peu ou pas à ma culture, à mon histoire, tandis que j'avance avec deux fers au feu : la connaissance de ma culture et la connaissance de la sienne. Mon lieu géographique de naissance et mon histoire ont fait aussi de moi une Caribéenne, héritière des survivances amérindiennes, adossée à un mélange de cultures africaines. Grâce à ces multiples apports, c'est toute l'Amérique qui fraie son passage en moi. Aujourd'hui, dans les nouvelles configurations du monde, résonnent en moi les échos de tous les pays du Sud. Et la magie de la littérature, c'est de ne jamais faire de nous un étranger à une langue ou à une culture quand elle transmet la beauté. ■

(Propos recueillis par Domitille de Gavriloff.)

POUR EN SAVOIR PLUS

Colonisation et indépendance

- M. Covo**, « Le massacre de fructidor an IV à Saint-Domingue : violence et politique de la race sous le directoire », *Annales historiques de la Révolution française* ° 395, 1/2019, pp. 143-169.
- L. Dubois**, *Les Vengeurs du Nouveau Monde. Histoire de la Révolution haïtienne*, Rennes, Les Perséides, 2005, rééd., « Atlantide », 2022.
- D. Geggus**, « Slave Society in the Sugar Plantation Zones of Saint-Domingue and the Revolution of 1791-1793 », *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, 20/2, 1999, pp. 31-46.
- C. Schnakenbourg**, *L'Économie de plantation aux Antilles françaises. XVIII^e siècle*, L'Harmattan, 2021.

L'indemnité et les rapports franco-haïtiens

- A. L. Araujo**, *Réparations. Combats pour la mémoire de l'esclavage, XVIII^e-XXI^e siècles*, Seuil, 2025.
- F. Beauvois**, « Monnayer l'incalculable ? L'indemnité de Saint-Domingue, entre approximations et bricolage », *Revue historique*, n° 655, 3/2010, pp. 609-636 ; *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ? Entre économie, éthique et politique, une étude des débats parlementaires britanniques et français (1788-1848) dans une perspective comparée*, Dalloz, 2013.
- J.-F. Brière**, *Haïti et la France, 1804-1848. Le rêve brisé*, Karthala, 2008.
- J. C. Bruffarts, M. Dorigny, G.-K. Gaillard, J. M. Théodat**, *Haïti-France. Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau, 1825*, Hémisphères, 2022.
- G.-K. Gaillard**, « Haïti-France. Permanences, évolutions et incidences d'une pratique de relations inégales au XIX^e siècle », *La Révolution française*, n° 16, 2019.
- S. Henochsberg**, « Public Debt and Slavery: the Case of Haiti, 1760-1915 », Master's degree dissertation, PSE-EHESS, 2016.
- T. Piketty**, *Capital et idéologie*, Seuil, 2019.

Sitographie

La base de données Repairs du CNRS présente les données sur les indemnités payées par Haïti, en 1825, aux propriétaires français, et celles versées, en 1849, par la France, aux propriétaires d'esclaves de l'empire français.

Colloque

Du 12 au 14 juin, au Collège de France, se tient un colloque intitulé « Haïti,